HONORAIRES DE TRANSACTION
ERA AGENCE DE LA MAIRIE

100 rue de Paris -91120- PALAISEAU

(En vigueur à la date du 01 mai 2020)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES T.T.C (T.V.A incluse au taux de 20%)
Jusqu'à 100 000 €	8 % du prix de vente
De 100 001 à 180 000 €	7 % du prix de vente
De 180 001 à 340 000 €	6 % du prix de vente
De 340 001 à 600 000 €	5 % du prix de vente
De 600 001 à 750 000 €	4,5 % du prix de vente
Pour toutes transactions de terrain à bâtir, d'une transaction issue d'une division foncière (bâtie ou non bâtie)	10 % du prix de vente
Pour toutes transactions de promotions (immeubles avec mise en copropriété) et VEFA	6 % du prix de vente
Pour toutes transactions d'immeuble non destiné à l'usage d'habitation (Box, place de parking, cave…)	3 000,00 €
BAREME LUXURY PROPERTIES	
De 750 001 à 1 100 000 €	5 % du prix de vente
De 1 100 001 € et plus	4,5 % du prix de vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

HONORAIRES DE LOCATION
ERA AGENCE DE LA MAIRIE

100 rue de Paris - 91120 PALAISEAU

Les frais d'agence sont plafonnés pour les locataires.
Les honoraires d'agence liés à la location d'un bien immobilier sont à la charge du bailleur, excepté pour 4 prestations :

- **La visite du logement**
- **La rédaction du bail**
- **La constitution du dossier**
- **La réalisation de l'état des lieux**

Ces actions seront facturées conjointement aux deux parties, la part du locataire ne pouvant excéder celle du propriétaire. Les 3 premières prestations sont plafonnées en fonction de la zone géographique :

10 € HT par m² maximum en zone tendue

Concernant la réalisation de l'état des lieux, son montant est fixé à :

3 € le m² partout en France.

SARL MASSY PALAISEAU IMMOBILIER sous l'enseigne ERA
Au capital de 8 000 € - RCS Evry N° de siren 537 906 182
Carte professionnelle n° CPI 9101 2018 000 032 817 délivrée par la CCI d'ESSONNE
Caisse de garantie Verspieren pour un montant de 110 000 €.